

TARIFS à compter du 01/04/2025

Le tarif de prestation journalier fixé conventionnellement :

- 80 % pris en charge par l'Assurance Maladie. (100 % en cas d'actes exonérant, de longue maladie, d'accident du travail, d'invalidité).
- 20 % à votre charge sauf si pris en charge par votre complémentaire santé.

Le forfait journalier fixé par arrêté ministériel :

• 100 % à votre charge (forfait journalier x nombre de jours d'hospitalisation) sauf s'il est pris en charge par votre complémentaire santé : 20€/ jour

Frais annexes (TTC):

Chambre particulière	De 55€ à 150€ / jour (suivant les disponibilités)
Télévision	● 5,00€ / jour
WIFI	• 1,20 € / jour
Repas accompagnants	• 10 €
Caution Cadenas	• 6 €
Protections	• 0.70
Blanchisserie	
POIDS	Tarifs
0 < 500g	7 €
500g < 1kg	11 €
1kg < 1.5kg	14 €
1.5kg <2kg	17 €
2 à 3 kg	22 €
Maximum 3kg par lavage par patient	